



Concours Facebook Par ici les cadeaux !

1. GÉNÉRALITÉS

Le concours Facebook Par ici les cadeaux ! (ci-après, le « Concours ») est tenu par Faubourg Boisbriand, 2693, rue d'Annemasse, Boisbriand, Québec J7H 0A5 (ci-après, l'« Organisateur »). Le Concours aura lieu du 4 novembre, 10 h 00 HE au 5 décembre 2014, 16 h HE (ci-après, la « Période du concours »). Les participations doivent être enregistrées durant cette Période. Ce concours n'est en aucun cas géré, commandité, parrainé, approuvé ou administré par Facebook, ni ne lui est associé. Les renseignements que vous soumettez par le biais de ce concours sont soumis à son organisateur et non à Facebook. Ces renseignements ne seront utilisés que pour les besoins du présent concours.

2. ADMISSIBILITÉ

Le Concours s'adresse à toute personne résidant au Québec et exclut le personnel de l'Organisateur, les propriétaires et le personnel des magasins, boutiques et commerces de services du Centre, ainsi que les membres de leurs familles respectives et les personnes avec lesquelles ils sont domiciliés. Sont aussi exclus les employés, agents et représentants des sociétés, des agences de publicité et de promotion, des fournisseurs de prix, de matériel et de services affiliés au Centre et liés au présent concours, ainsi que leur conjoint légal ou de fait et toutes les personnes avec lesquelles ces employés, représentants et agents sont domiciliés. Pour être admissible au Concours, **le participant doit être âgé de seize (16) ans et plus**. Tout participant n'ayant pas atteint l'âge de la majorité peut participer au Concours, à condition qu'un parent ou tuteur légal dudit participant l'autorise et accepte de respecter le présent règlement (ledit parent ou tuteur légal doit, entre autres, accepter de signer la formule de déclaration).

3. POUR PARTICIPER AU CONCOURS (AUCUN ACHAT REQUIS)

Grand prix

Le Concours sera en ligne sur la page Facebook de l'Organisateur pour toute la Période du concours. Pour y participer, l'internaute doit remplir le formulaire d'inscription au concours sur cette page Facebook. Il sera ainsi automatiquement inscrit pour le tirage du grand prix ; la limite est de une inscription par personne pour la Période du concours.

Cadeaux

Il y a également dix cadeaux à gagner ; chacun fera l'objet d'une question posée sur la page Facebook de l'Organisateur durant la Période du concours. Chaque cadeau sera tiré au sort parmi la liste des internautes ayant répondu à la question posée.

Limite de une participation par personne par jour. Une personne peut tenter sa chance tous ces jours et pourrait donc être gagnante de plus d'un prix.

Il est interdit pour une personne physique de participer avec plusieurs adresses électroniques ainsi qu'à partir du compte ouvert d'un autre participant. Dans l'éventualité où une personne tenterait de s'inscrire avec plusieurs adresses électroniques ainsi qu'à partir du compte ouvert d'un autre participant, toutes les inscriptions en provenance de cette personne seraient automatiquement annulées.

4. PRIX

Le grand prix consiste en l'ensemble des 10 lots offerts aussi en cadeaux, comme décrit dans le tableau suivant.



Cadeaux		Valeur
1	Une tenue de fête <i>Carte-cadeau Marshalls</i>	150,00 \$
2	Souper en amoureux <i>Carte-cadeau Zibo !</i>	180,00 \$
3	Écouteurs Beats <i>Beats by Dre Solo 2, Centre Hi-Fi</i>	219,99 \$
4	Aspirateur robot <i>Roomba 660 d'iRobot, Future Shop</i>	499,99 \$
5	Un univers LEGO au complet <i>Carte-cadeau Toys « R » Us</i>	150,00 \$
6	Batteur KitchenAid <i>Batteur sur socle argenté Architect KitchenAid, Linen Chest</i>	399,95 \$
7	iPad <i>iPad mini 16 Go, Wi-Fi, Target</i>	280,20 \$
8	Un manteau pour skieur ou surfeur des neiges <i>Carte-cadeau Empire</i>	300,00 \$
9	Machine à café Keurig <i>Keurig 2.0 K400, Déco Découverte</i>	159,99 \$
10	3 bouteilles de champagne Veuve Clicquot <i>3 bouteilles de 750 ml, SAQ</i>	201,00 \$
TOTAL DES DIX CADEAUX		2541,12 \$

Grand prix		Valeur
1	L'ensemble des cartes-cadeaux, les écouteurs, l'aspirateur, le batteur, l'iPad, la machine à café et les bouteilles de champagne décrits ci-dessus	2541,12 \$

Nombre de gagnants : 11
Valeur totale des prix : 2 541,12 \$ x 2 **5 082,24 \$**

5. ATTRIBUTION DES PRIX

Grand prix

Une (1) personne sera déclarée gagnante par un tirage au sort qui aura lieu le 5 décembre 2014 vers 16 h 15 HE parmi toutes les participations valides reçues.

Cadeaux

Pendant la Période du concours, un total de dix messages seront publiés sur la page Facebook de l'Organisateur. Les mercredis et vendredis, à 16 h, le nom d'un internaute sera tiré au sort parmi la liste de ceux qui auront répondu à la question posée.

Afin d'être déclarée gagnante, chaque personne dont le nom aura été pigé doit :

- être jointe par courriel ou par téléphone par l'Organisateur, dans les dix (10) jours ouvrables suivant la date du tirage ;
- contacter Mme Suzie Plamondon, par téléphone au 514 931-9100, poste 236 ou par courriel au splamondon@centrecorp.com, pour convenir d'une heure pour récupérer son prix, avant le 19 décembre 2014, se rendre au bureau d'administration du Centre au moment convenu, signer la **formule de déclaration** et répondre correctement à la question mathématique y figurant avant de prendre possession de son prix

Tous les prix figurant sur la liste seront remis gratuitement par l'Organisateur, en conformité avec la description des prix de ce règlement.



À défaut de respecter l'une des conditions mentionnées ci-dessus ou toute condition prévue au présent règlement, la personne sélectionnée verra sa participation annulée, et un nouveau tirage sera effectué conformément au présent règlement afin d'attribuer ce prix, et ce, jusqu'à ce qu'un participant soit sélectionné et déclaré gagnant.

CONDITIONS GÉNÉRALES

- A.** Ce règlement sera disponible sur la page Facebook de l'Organisateur dans l'onglet Concours ainsi qu'au bureau d'administration du Centre, pendant la Période du concours.
- B.** Toute personne participant à ce concours ou tentant d'y participer par un moyen contraire à ce règlement et de nature à être injuste envers les autres participants pourra être automatiquement disqualifiée et adressée aux autorités judiciaires compétentes.
- C.** Les prix devront être acceptés tels que décrits au présent règlement et ne pourront être substitués à un autre prix ou être échangés, en partie ou en totalité, contre de l'argent, sous réserve de ce qui est prévu au paragraphe ci-dessous.
- D.** Dans l'éventualité où, pour des raisons hors de son contrôle et non liées aux gagnants, l'Organisateur ne pourrait attribuer un prix tel que décrit au présent règlement, en tout ou en partie, il se réserve le droit d'attribuer un prix de même nature et de valeur équivalente ou, à son entière discrétion, la valeur du prix en argent.
- E.** L'Organisateur ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté ou de nécessité justifiée, il était amené à annuler le présent concours, à l'écourter, à le prolonger, à le reporter ou à en modifier les conditions, sa responsabilité ne pouvant être engagée de ce fait. Il se réserve dans tous les cas la possibilité de prolonger la Période du concours. En particulier, l'Organisateur décline toute responsabilité pour le cas où le site serait indisponible pendant la Période du concours, en cas de dysfonctionnement d'un procédé de tirage au sort automatisé ou dans le cas où les renseignements fournis par un participant venaient à être détruits pour une raison qui ne lui serait pas imputable.
- F.** En participant à ce concours, la personne gagnante autorise l'Organisateur et ses représentants à utiliser, si requis, ses nom, photographie, image, déclarations relatives au prix et/ou lieu de résidence à des fins publicitaires, et ce, sans aucune forme de rémunération.
- G.** Un différend quant à l'organisation ou à la conduite d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie uniquement à des fins d'intervention pour tenter de régler ledit problème.



FORMULE DE DÉCLARATION

Je, soussigné(e) _____,
résidant au _____,
province de _____, déclare ce qui suit.

J'ai participé au concours Par ici les cadeaux ! ; j'ai atteint l'âge légal pour y participer, soit 16 ans, ou je suis accompagné(e) d'un adulte.

J'ai gagné le prix suivant : _____

Question mathématique (obligatoire) : $(8 \times 4) - 2 =$ _____

1. J'accepte mon prix et reconnais que je ne peux ni le substituer à un autre prix, ni l'échanger en totalité ou en partie contre de l'argent.
2. Je ne suis ni un sous-traitant, ni un agent, ni un représentant de Faubourg Boisbriand, ni un membre du personnel des propriétaires ou des magasins, boutiques et commerces de services de Faubourg Boisbriand, ni un membre du personnel des agences de publicité ou de promotion de ces entreprises, des entreprises de distribution, des fournisseurs de prix, ou de la Régie des alcools, des courses et des jeux. Enfin, je ne réside pas avec des personnes figurant dans la liste susmentionnée.

EXONÉRATION DE RESPONSABILITÉ (À lire attentivement)

Je dégage de toute responsabilité Faubourg Boisbriand et ses partenaires, ainsi que leurs dirigeants, employés et mandataires pour tout dommage de quelque nature que ce soit, peine, amende, pénalité ou tous frais de justice raisonnables que je pourrais subir dans le cadre de l'utilisation de mon prix. La présente déclaration lie mes héritiers et successeurs légaux. À cet effet, je renonce dès à présent à tout recours contre les personnes mentionnées ci-dessus.

Signature

Date

Signature du témoin

Date